

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b



10187663

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
16 DEC. 2010
Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0875.441.628

Dénomination

(en entier) : **GRANIT PARTS**

Forme juridique : société en commandite simple

Siège : Rue J. Delhalle, 36 à 4520 WANZE

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

(Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/10/2010)

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 10.000,00 EUR à 60.000,00 EUR et de réaliser cette augmentation de capital par la création de 500 parts sociales nouvelles qui seront identiques en tous points aux parts sociales existantes.

Les parts sociales nouvelles devront être souscrites en espèces et intégralement libérées.

L'associé commandité, la société privée à responsabilité limitée « Granit Parts-Gestion de biens », déclare souscrire 5 nouvelles parts et faire apport à la société d'une somme de 500,00 EUR. Cette somme est immédiatement mise à disposition de la société.

L'associé commanditaire, La société de droit allemand « GRANIT PARTS Holding GmbH », déclare souscrire 495 nouvelles parts et faire apport à la société d'une somme de 49.500,00 EUR. Cette somme est immédiatement mise à disposition de la société.

A la suite de cette augmentation de capital, l'assemblée générale décide de rédiger l'article 5 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (60.000,00 EUR), représenté par six cents (600) parts sociales représentant chacune un centième de l'avoir social ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix.

SPRL GRANIT PARTS – GESTION DE BIENS
Représentée par Monsieur Christophe LECOMTE
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2010 - Annexes du Moniteur belge